

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR), a déclaré le 18 février 2015, avoir acquis sur le marché de blocs, le 13 février 2015, 50 000 actions Compagnie Minière de Touissit (CMT), au cours unitaire de 1 250 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 202 874 actions CMT, soit 12,06% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur CMT.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)